

Délibération n°15-01

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
7 mars 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
21 mars 2017

Objet :
Procédures d'urbanisme :
PLU de Pessat-Villeneuve –
élaboration : débat du Projet
d'Aménagement et de
Développement Durable
(PADD)

L'an deux mille dix-sept, le 14 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 7 mars 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, 1^{er} vice-Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacque DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

M Frédéric BONNICHON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
M François CHEVILLE, *a donné pouvoir* à M Stéphane FRIAUD
Mme Pierrette CHIESA, *a donné pouvoir* à Mme José DUBREUIL
Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à Jean-Pierre HEBRARD
Mme Marie CACERES
M Lionel CHAUVIN
Mme Catherine MICHON

Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de Saint-Laure, suppléée par Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :
Mme Anne-Karine QUEMENER

PLU de Pessat-Villeneuve – élaboration : débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

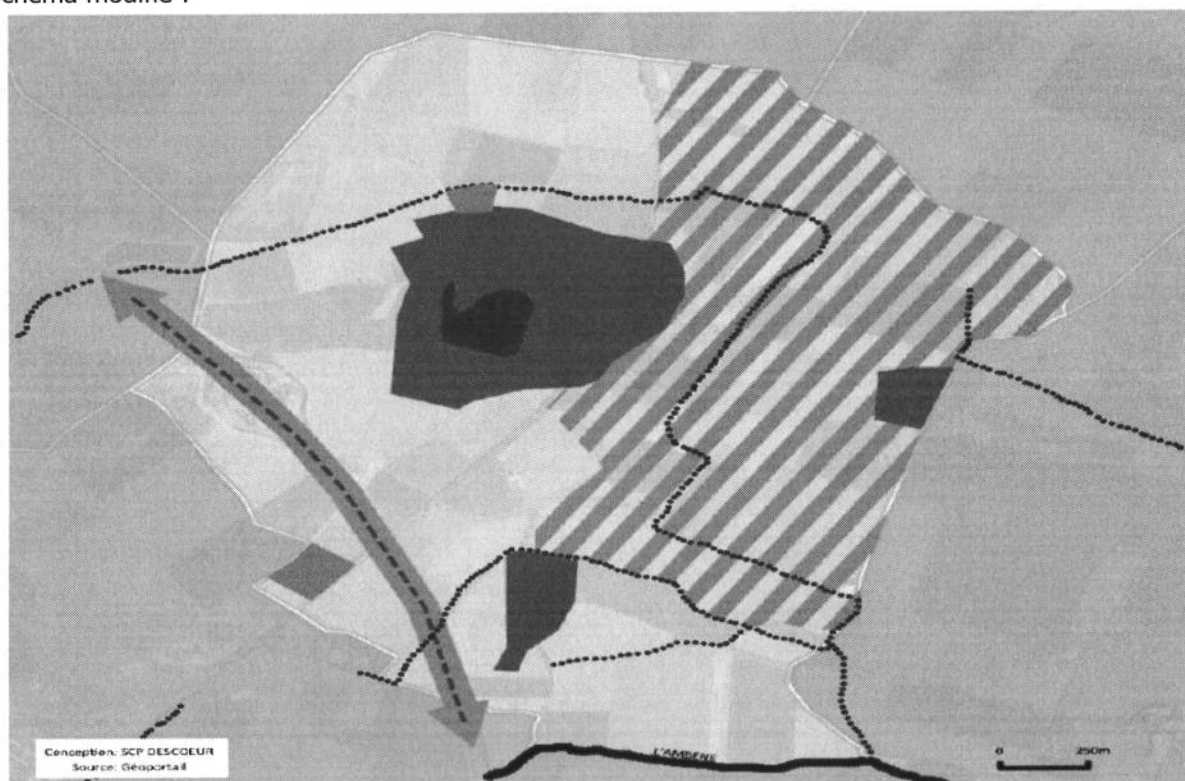
La commune de Pessat-Villeneuve a prescrit l'élaboration de son PLU. La commune est actuellement soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu une première fois en mai 2016.

Cependant, un nouveau projet communal est en légère contradiction avec le schéma présenté au PADD et nécessite un nouveau débat. Les objectifs généraux du PADD sont inchangés. La modification porte uniquement sur le schéma de principe du PADD dans lequel il convient de réduire la zone « Permettre le maintien et le développement des industries vecteurs d'emplois » et de remodeler la zone « contenir l'extension des villages et préserver leur silhouette et leur lisibilité ».








Ces modifications ont été étudiées lors d'une réunion avec les personnes publiques associées et ont reçu un avis favorable de celles-ci.

Le débat autour du PADD ne nécessite aucun vote, en revanche, il doit donner lieu à un vrai débat avec un temps d'échange sur le projet présenté.

Schéma modifié :



LEGENDE

-  Contenir l'extension des villages et préserver les silhouettes urbaines et leur lisibilité.
-  Permettre le maintien et le développement des industries vectrices d'emplois.
-  Terre de grande culture: conserver les meilleures terres agricoles afin de protéger le secteur agroalimentaire.
-  Valoriser et préserver la trame bleue. Préserver la qualité des cours d'eau.
-  Axe routier majeur à valoriser dans une perspective d'attractivité touristique.
-  Cœur de nature d'intérêt écologique majeur à conserver. Renforcer les trames.
-  Espace de nature / jardins intramuros à conforter.

Un débat a eu lieu.

M Didier IMBERT ne prend pas part au débat.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



***Pour extrait conforme.
A Riom, le 15 mars 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON